

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2026.014

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

**Objet:
Désignation des
représentants aux
Syndicats
Intercommunaux**

L'an deux mil vingt-six, les vingt-cinq mars, à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2026

Étaient présents : CARMELLINO-DIBON Bruno, CARMELLINO-DIBON
Claire, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian,
FLEURIER Lynda, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, GUILLIER
Vincent, JALBY Jean-Paul, LAPORTE Alexandre, MAZOUZ Josiane, NOEL
Patrick, PETIT Jean-Pierre, THOMAS Corine.

Absent avec procuration : /

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : Mme GANA Dominique

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21, et L5211-7 et L. 5211-8 ;
- les statuts du SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement Sancerre/Saint-Satur ;
- les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- les statuts du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Sancerre - Léré ;
- les statuts du SIVOM Loire et Canal ;
- les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne ;
- les statuts du Syndicat Intercommunal d'aménagements hydrauliques et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le Sancerrois ;
- les statuts du Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents (SIRVA).
- les statuts du Comité National d'Action Sociale ;
- les statuts de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires ;
- les statuts du groupement d'achat Approlys Centr'achat ;
- la convention de groupement d'achat pour le site patrimonial remarquable ;
- la convention d'adhésion au GIP Récia
- le Code du patrimoine et notamment les articles L. 631-1 et suivants et R. 631-1 et suivants, relatifs aux Sites Patrimoniaux Remarquables ;
- l'arrêté le 24 juillet 2023 portant classement du Site Patrimonial Remarquable sur le territoire communal ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection à bulletin secret, à la majorité absolue, des membres du Conseil Municipal devant représenter la Commune au sein de divers organismes.

Organismes	Nombre de Délégués Titulaires	Nombre de Délégués Suppléants
SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement SANCERRE/SAINT-SATUR (SIVOM AEPA) - réunion en journée	M. DELESGUES Christian M. NOEL Patrick	M. JALBY Jean-Paul
Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) (électricité -éclairage public) - réunion en journée	M. NOEL Patrick	M. JALBY Jean-Paul
SI de Transport Scolaire de SANCERRE - LERE	Mme FOURNIER Ophélie	M. GUILLIER Vincent
SIVOM Loire et Canal (développement touristique de la Loire et de son canal : travaux de mise en valeur, entretien Loire à Vélo...)	M. PETIT Jean-Pierre	Mme GANA Dominique
Syndicat Mixte du Pays Sancerre-Sologne (développement économique et touristique)	M. DELESGUES Christian	Mme COQUERY Liliane
SI d'aménagement hydraulique et de maîtrise de l'érosion des sols agricoles dans le Sancerrois (lutte contre les inondations et les coulées de boue)	M. NOEL Patrick M. CHAPUIS Philippe	M. LAPORTE Alexandre M. CARMELLINO-DIBON Bruno
Comité National d'Action Sociale (Comité d'entreprise des employés municipaux)	M. JALBY Jean-Paul	Mme CARMELLINO-DIBON Claire
Agence Cher Ingénierie des Territoires	M. LAPORTE Alexandre	/
Groupeement d'Achat Approlys Centr'achat	M. PETIT Jean-Pierre	Mme FLEURIET Lynda
GIP RECIA	M. GUILLIER Vincent	M. LAPORTE Alexandre
Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable	M. NOEL Patrick	M. LAPORTE Alexandre

Après avoir procédé à l'élection,

Ont été élus, avec 15 VOIX chacun

Les délégués aux Syndicats tel que précité ci-dessus ont été proclamés élus.

la Secrétaire, Mme GANA Dominique

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 26 mars 2026

le Maire, Christian DELESGUES

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 26 mars 2026

